

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 35 (1950)  
**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.  
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.  
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

## La Caisse Raiffeisen aide à résoudre la « question paysanne »

Dans la *Vie protestante*, hebdomadaire religieux romand, M. Ami Bonnet, président de la caisse de S. (Genève), traite le sujet des caisses Raiffeisen. Il relève notamment que ces institutions remplissent une mission importante, à savoir le renforcement de la collectivité rurale par l'esprit de solidarité, par la véritable coopération sous une forme immédiatement pratique et nettement inspirée par les principes chrétiens, religieux même, mais absolument interconfessionnels. Cet article a une résonance particulière parce que l'on sent que l'auteur n'y développe pas de simples considérations théoriques et générales, mais des réflexions profondes, découlant de faits vécus et d'expériences pratiques. C'est pourquoi nous ne pouvons nous empêcher de citer de larges passages de cette étude.

Réd.

### UN CAS SUR 880

Parlons d'un exemple concret, celui de la commune de S. où une caisse fut fondée en 1934, en pleine crise agricole et viticole. Elle est née, on peut le dire, d'une inquiétude paysanne et pour aider les plus menacés à franchir un cap. Nombre d'agriculteurs, surtout des jeunes, se trouvaient déjà dans une situation fort précaire. Même avec de solides garanties, ils ne pouvaient emprunter à des taux inférieurs à 4 ½ et 5 %. Or, un paysan débute presque toujours avec des charges énormes, du fait des intérêts d'une dette hypothécaire auxquels s'ajoutent ceux du capital d'exploitation et souvent ceux d'emprunt pour l'achat du bétail. On voit où cela mène.

Une question se posait: comment créer une caisse Raiffeisen et obtenir le financement de départ? En résumé, il se passa ceci: une séance d'information fut convoquée à la suite de laquelle des parts

sociales furent souscrites qui permirent l'ouverture d'une caisse. Dès que celle-ci fut organisée, des sociétaires achetèrent des obligations et prirent des carnets d'épargne. Des membres fondateurs privilégiés donnèrent l'exemple en confiant des capitaux à notre jeune caisse. C'étaient des paysans d'un certain âge qui avaient déjà beaucoup lutté pour défendre leur profession. Leur expérience, leur discrétion, leur entente s'imposèrent et 14 ans plus tard, la société était passée de 34 à 111 membres.

Le capital mis ainsi à disposition fut placé selon les règles très strictes de l'Union suisse des caisses Raiffeisen et permit de venir en aide immédiatement à quelques sociétaires dans la gêne. Le circuit s'établit et se développa de façon réjouissante, les uns recevant un intérêt normal pour le capital fourni, les autres pouvant emprunter dans les meilleures conditions matérielles et morales les sommes dont ils avaient un urgent besoin.

### Chiffres à l'appui

Sans entrer dans des détails, qui n'intéresseraient qu'une minorité de lecteurs, qu'on nous permette de citer trois étapes de cette caisse: l'année de fondation, cinq ans plus tard et 1948.

	Membres	Prêts	Epargne
1934	52	153 172	68 604
1939	79	333 046	230 193
1948	111	851 038	796 144

Ce développement prouve les services que peut rendre une telle caisse. La guerre, avec l'augmentation des prix, a certainement enflé les bilans; mais le

manque de liquidité qui se manifeste dans bien des régions de notre pays montre que les frais de production ont dépassé les recettes. La dette agricole augmente dans des proportions terribles: nous sommes de nouveau en pleine crise. Que devient notre rôle?

### Un service populaire

Renforcer la communauté agricole en faisant comprendre à celui qui est privilégié qu'il se doit de placer ses épargnes à disposition de celui qui en manque, tel est le but immédiat. Le privilégié a presque toujours hérité de sa famille: ses biens lui ont été confiés afin qu'il les fasse fructifier pour le mieux-être de la communauté, comme dans la parabole des talents. D'ailleurs les garanties qui lui sont offertes sont de premier ordre. Sa banque est près de chez lui, il peut s'y rendre en habits de travail et il s'habitue à garder le minimum d'argent à la maison. Les taux d'intérêt, soit créanciers soit débiteurs, sont les plus avantageux, puisque les frais généraux sont réduits à 0,25 %: seul le caissier est rétribué. Soulignons en passant cette originalité de l'institution: les dirigeants, présidents de caisse, administrateurs, membres de comités locaux ou régionaux ne touchent ni émoluments, ni jetons de présence, jamais un centime en compensation de leur travail. « Si une caisse renonce à ce principe, écrivait le curé Traber, elle n'a plus droit au système Raiffeisen. »

La petite épargne est aussi facilitée par la proximité de la caisse et la compréhension du caissier.

### Par l'amitié et la confiance

C'est évidemment dans l'octroi de crédits que les membres dirigeants doivent faire preuve de compétence, d'autorité et de solidarité.

La surveillance est rendue facile par le contact presque journalier des paysans d'un même village ; c'est là une des particularités du système, sa force et l'une des causes les plus évidentes de ses succès. A la campagne, on vit très près les uns des autres et les dirigeants d'une caisse connaissent bien leurs concitoyens-emprunteurs, leurs caractères, les conditions dans lesquelles ils travaillent, leurs difficultés particulières, toutes circonstances, matérielles, morales et familiales qui légitiment un prêt ou, tout au contraire, justifient un refus. Cette connaissance approfondie des hommes et des choses, soutenue par l'esprit d'entraide qui anime toujours les dirigeants, permet d'accorder des prêts et d'exiger des amortissements équitables, en tenant compte des possibilités du débiteur. Elle autorise les conseils amicaux, parfois même la sévérité. D'autre part, le débiteur sait qu'il n'emprunte pas à un prêteur anonyme, mais bien à ceux du village. Cette dette d'honneur, il la doit à un comité dirigeant responsable, et les hommes qui ont pris cette responsabilité sont toujours prêts à se rendre auprès du camarade qui a besoin d'eux. La création des caisses de crédit mutuel a développé l'esprit de famille et d'entraide au village. Elle a tué une grosse part de la médisance : lorsque huit hommes d'une même commune se doivent complète discrétion, ils ne peuvent assister à des bavardages sans y couper court.

Quelques directeurs de banque ont compris la force de cet esprit de collaboration. Il leur est arrivé dans certaines affaires graves de demander un avis à tel membre de nos comités.

#### *Les récalcitrants.*

Nos caisses ont donc fait leurs preuves ; elles ne sont guère critiquées que par ceux qui ont essuyé un refus de crédit.

Mais il existe encore des paysans qui veulent les ignorer. Ce sont en général des hommes qui jouissent d'une belle situation. Ils n'ont jamais été acculés par les difficultés et ne pensent pas que leurs fils, lors du partage de leur succession, devront souvent faire appel à la caisse du village.

Et puis, il y a aussi ceux qui sont accablés de dettes, qui ont emprunté de tous les côtés et veulent encore se leurrer et leurrer le monde.

#### *Un dernier mot*

Actuellement, les jeunes paysans ont l'avantage d'avoir dans presque chaque village une caisse à disposition. Celle-ci ne peut changer les conditions agricoles

mais par les conseils financiers, professionnels et moraux de ses dirigeants, elle peut aider à redresser mainte situation difficile.

Seulement, pour redonner confiance et courage à celui qui peine, il faut que ce service, institué par des chrétiens, reste une œuvre de solidarité et d'amour.

Il saute aux yeux que la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen ou

autre, si parfaite que soit son organisation, n'est pas une panacée universelle. Toutefois, on jugera d'après ce que nous venons de dire, qu'en face des difficultés sans cesse renaissantes de la paysannerie, et surtout au moment de crise, elle est susceptible d'apaiser l'inquiétude immédiate du campagnard en lui offrant les moyens de tenir bon et d'aller de l'avant avec plus de courage et de confiance.

## La banque en Suisse en 1948

Nous avons vu dans notre premier article (n° 2 de février) que la Suisse possédait à fin 1948 1273 banques, caisses d'épargne et caisses Raiffeisen et que la somme globale des bilans de tous ces instituts se montait à 24 milliards 743 millions de francs, en augmentation de 975 millions sur l'année précédente.

L'étude de ces bilans permet de très intéressantes constatations susceptibles de retenir l'attention de tous ceux qui suivent la vie économique et financière de notre pays.

Nous analyserons aujourd'hui la structure des *éléments passifs des bilans*, c'est-à-dire la provenance des fonds bancaires.

Il convient ici de faire une distinction fondamentale entre les *fonds propres* (capital-actions, capital social des coopératives, réserves) et les *fonds étrangers* ou fonds d'emprunt (soit l'ensemble des sommes qui affluent vers les banques et au moyen desquelles elles effectuent leurs opérations).

#### a) *Les fonds propres.*

La loi sur les banques prescrit une relation minimum entre les deux éléments précités du passif du bilan de tout institut de crédit. C'est ainsi que les fonds propres doivent s'élever au moins à 5 % des engagements chez les banques cantonales et les sociétés coopératives à responsabilité illimitée et solidaire des membres (caisses Raiffeisen par exemple) et chez les autres banques à 5 % des engagements couverts par des créances hypothécaires et à 10 % des autres engagements.

Le *capital social* nominal de toutes les banques suisses se monte à 1511 millions de francs. Le développement des affaires a encore obligé quelques banques à augmenter leur capital. Les caisses Raiffeisen s'appliquent également systématiquement à le renforcer par le recrutement de nouveaux sociétaires.

Quant aux *réserves*, elles se sont accrues de 33 millions de francs et s'élèvent à 796 millions de francs.

Les fonds propres de l'ensemble des

banques représentent ainsi le 10,5 % des engagements, relation qui doit être considérée comme bonne.

#### b) *Les fonds étrangers.*

Ces fonds sont de nature très diverse selon leur mobilité, leur provenance et les intentions du déposant. Ils doivent être soigneusement classés d'après leurs caractéristiques propres, car ce sont celles-ci qui déterminent la manière de les utiliser dans les opérations actives.

Durant les années de haute conjoncture, les fonds étrangers s'étaient développés en fonctions de l'activité économique. Quoique leur accroissement se soit notamment ralenti en 1948, il n'en atteint pas moins 908 millions de francs. Un bon tiers de cette somme est parvenue aux banques par suite de leur propre initiative (emprunts auprès du fonds de l'A.V.S., des centrales de lettres de gage ou émission d'obligations), tandis que le reste constitue l'apport spontané du marché. Il est intéressant de remarquer que, chez les grandes banques, l'accroissement des fonds d'emprunts de 298 millions provient pour trois cinquièmes environ de dépôt appartenant à des étrangers.

Malgré cet afflux de fonds, le resserrement du marché qui s'est fait sentir vers la fin de 1947 s'est maintenu durant les premiers mois de 1948. Un allègement est intervenu au printemps, à la suite notamment de remboursement d'emprunts fédéraux et de la libération de fonds bloqués provenant de l'exportation. Par la suite, le marché monétaire a été plus aisé et les banques ont parfois eu même de la peine à utiliser leurs disponibilités.

Les *engagements en banque* (dettes des instituts de crédit les uns envers les autres) atteignent 1247 millions de francs, montant plus ou moins identique à celui de 1947.

Les *comptes courants créanciers à vue* représentent 4988 millions de francs. Ils sont constitués avant tout par les disponibilités de l'industrie, du commerce et de

l'artisanat, ainsi que par des dépôts provenant de l'étranger. En raison même de leur nature, ces fonds jouent un rôle particulièrement important chez les grandes banques et les autres banques, où ils représentent 52 et 65 % respectivement des fonds confiés alors que dans les autres groupes — les établissements locaux considérés dans leur ensemble — ils atteignent partout une proportion inférieure à 11 %.

Quant aux comptes *créanciers à terme*, ils se montent à 1523 millions de francs.

Si les fonds des banques commerciales leur parviennent pour plus de la moitié sous forme de comptes courants à vue, ce sont, dans les autres catégories d'établissements de crédit, *les dépôts d'épargne* et *les livrets de dépôts* qui représentent le poste le plus important des fonds confiés par le public. Bien que l'accroissement des dépôts d'épargne soit inférieur de plus de 100 millions de francs (environ 32 %) à celui de 1947, il n'en a pas moins atteint la somme de 230 millions.

En général, le revenu réel de la population active a encore eu tendance à s'accroître, alors que le coût de la vie est demeuré stable. L'activité économique a atteint un niveau satisfaisant, tant dans l'industrie que dans l'artisanat et dans l'agriculture, dont le rendement brut a été supérieur à celui de l'année précédente.

Malgré cela, l'épargne est en recul. A quoi faut-il attribuer ce ralentissement ? On s'accorde généralement à reconnaître que le coût élevé de la vie, les charges fiscales, le taux d'intérêt modeste, l'utilisation des dépôts d'épargne pour l'acquisition de valeurs réelles ou pour la construction, la transformation d'épargne en obligations sont les facteurs essentiels du ralentissement. D'autre part, il ne faut pas méconnaître que dans certains secteurs de l'économie l'activité s'est ralentie.

A fin 1948, les dépôts d'épargne représentaient un capital de 7 milliards 469 millions de francs. Les banques cantonales en détiennent 3,5 milliards (43,5 %), les grandes banques 257 millions, les banques et crédits fonciers locaux 1,5 milliard, les caisses d'épargne 1,5 milliard également et les caisses de crédit mutuel 545 millions (13 %).

Le nombre des livrets d'épargne est de 4 817 666, soit 111 000 de plus que l'année précédente. Théoriquement, chaque habitant aurait ainsi au moins un livret d'épargne. L'avoir moyen par livret est de 1552 fr. (année précédente 1540 fr.). La moyenne des « gros livrets » (au-dessus de 5,000 fr.) est de 8,803 fr. et celle des « petits livrets » de 897 fr.

Particulièrement remarquables sont les

résultats obtenus par les caisses Raiffeisen sur le plan de l'encouragement à l'épargne. Avec 347 091 livrets elles occupent un honorable 4<sup>e</sup> rang et le montant des dépôts de 506 millions de francs (augmentation 39 millions) est particulièrement remarquable si l'on tient compte qu'elles recueillent surtout la petite épargne.

Le taux moyen bonifié à l'épargne a haussé en 1948 de 2,41 à 2,46 %. Il était à la fin de l'année de 2,76 % chez les caisses d'épargne proprement dites, de 2,53 % chez les caisses de crédit mutuel et de 2,33 % chez les banques cantonales.

Les *comptes de dépôts* se montent à 885 millions de francs (+28 millions) répartis sur 381 212 carnets.

La tension momentanée du marché a induit les banques à améliorer les conditions d'émission des *obligations de caisse*, soit en réduisant la durée soit en accordant un intérêt plus favorable. Cette politique a entraîné un accroissement de 149 millions des obligations de caisse, alors que, depuis de nombreuses années, elles avaient presque constamment diminué. A fin 1948, ce chapitre représentait un capital de 4,173 millions de francs. Le taux moyen a augmenté durant l'année de 3,02 à 3,07 % ; il était au 31 décembre 1948 de 3,14 % chez les caisses de crédit mutuel, de 3,10 % chez les grandes banques et de 3,01 % chez les banques cantonales.

Afin de se procurer des fonds à long terme, les banques ont recouru dans une forte mesure à l'émission d'*emprunts par obligations*. Les émissions nouvelles se sont élevées à 88 millions de francs dont la plus grande partie concerne les banques cantonales. A la fin de 1948, ces emprunts faisaient un total de 587 millions.

175 établissements ont également effectué des *emprunts dans les centrales de lettre de gage* (moyennant nantissement de créances hypothécaires) pour un montant total de 1031 millions de francs. Ceci représente une augmentation de 196 millions, la plus forte qui ait été enregistrée jusqu'ici. Pas moins de 101 instituts ont été dans l'obligation de contracter de nouveaux emprunts alors que 10 seulement ont opéré des remboursements. L'argent ainsi obtenu revient à 3,41 %. Ce moyen de financer le crédit hypothécaire s'avère ainsi particulièrement onéreux et il est logique que les établissements de crédit n'y recourent que poussés par la nécessité.

Il nous reste à examiner encore la structure de l'actif des bilans. Cela fera l'objet d'un prochain article.

## Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

La situation du marché de l'argent et des capitaux devient de plus en plus inquiétante. La liquidité ne cesse de croître, les avoirs à vue à la banque nationale dépassant depuis longtemps déjà 2 milliards de francs. D'autre part, les occasions de placement offrant une sécurité suffisante se restreignent inexorablement. Il résulte de tout cela un effritement toujours plus accentué du taux de l'intérêt.

Cette évolution pose des problèmes excessivement délicats qui préoccupent les financiers et les économistes, car la baisse du taux de l'intérêt met en danger l'économie générale du pays.

Dans nos dernières chroniques, nous avons livré à nos lecteurs des considérations sur l'évolution actuelle des conditions qui régissent le marché suisse de l'argent.

Voyons aujourd'hui ce que d'autres disent de ce problème. Nous citerons en particulier le passage suivant de l'exposé présenté à l'assemblée générale de la Société de banque suisse par M. R. Speich, président du Conseil d'administration :

La nécessité de freiner l'accroissement de la liquidité s'impose de plus en plus, si nous voulons éviter de voir s'établir un taux du type de 2 ½ % pour les obligations de premier ordre et 3 à 3 ½ % pour les actions les mieux considérées. Un rendement aussi minime compromettrait la structure financière de toute une série d'institutions sociales, allant de l'assurance vieillesse et survivants jusqu'aux caisses de pensions privées et compagnies d'assurances sur la vie. En même temps le goût de l'épargne diminuerait, la formation de capitaux s'en trouverait entravée. De plus, il faudrait s'attendre à une notable aggravation des impôts sur le revenu et en particulier sur celui du capital si l'on ne pouvait s'accommoder de recettes fiscales moins élevées. La diminution des charges d'intérêt dont bénéficieraient les pouvoirs publics suffiraient à peine à rétablir l'équilibre des comptes d'Etat, et cela d'autant moins que, dans de telles conditions de rendement, la nécessité d'accroître les prestations au titre de l'assistance sociale se ferait davantage sentir.

En ce qui concerne l'évolution ultérieure du marché de l'argent, les dirigeants des grandes banques commerciales se montrent plutôt pessimistes relativement aux possibilités d'une reprise du taux de l'intérêt. M. Speich estime par exemple qu'« à moins de graves événements politiques et économiques, nous aurons à nous contenter pendant les pro-

chaines années d'un rendement de 2 ½ % environ pour nos fonds d'Etat de premier ordre et d'un rendement correspondant pour nos meilleures valeurs à rendement fixe ». Cependant, M. Jabert, directeur général de l'Union de banque suisse admet que, ces prochaines années, de plus grands besoins de capitaux se feront sentir chez nous, en particulier pour la construction d'usines électriques et que, d'autre part, pour différents motifs, un resserrement de la trésorerie des entreprises industrielles pourrait aussi se produire. Les grandes banques insistent toutes sur la nécessité des exportations de capitaux, considérant que l'équilibre sur le marché suisse ne pourra être rétabli sans cela. Mais la plus grande prudence devra être observée dans le choix des emprunteurs si l'on veut éviter une répétition des fâcheuses expériences faites notamment dans la période d'entre deux guerres.

Est également mise en discussion la question de la reprise des cessions d'or au public par la banque nationale. On propose aussi diverses autres mesures: modification sur la loi d'assainissement des CFF de façon à permettre à notre réseau national de financer de nouvelles constructions par des emprunts; réduction des contributions des pouvoirs publics à l'assurance vieillesse, de façon à limiter l'accroissement du fonds de compensation. On estime également que la Confédération et d'autres corporations de droit public pourraient et devraient atténuer l'excessive liquidité du marché en consolidant leur dette flottante, de sorte à s'assurer, à long terme, des capitaux à bon compte. Nous aurons encore l'occasion de revenir sur ces diverses questions.

L'extrême liquidité du marché est caractérisée par l'importance des avoirs à vue en compte de virement (sans intérêt) à la Banque nationale qui se montaient à 2127 millions de francs au 15 mars dernier. La masse de disponibilités exerce une pression considérable sur les taux d'intérêts. En bourse, le rendement des principaux titres d'emprunts fédéraux oscille actuellement autour de 2,3 % seulement. A fin février, le taux moyen des obligations de caisse était déjà descendu à 2,65 % chez les banques cantonales et à 2,50 % chez les grandes banques. A noter cependant que malgré les taux excessivement bas bonifiés actuellement, nombre de banques font des difficultés pour accepter de nouveaux capitaux sous cette forme, certaines d'entre elles repoussant même tout ce qui leur est offert. Ce manque complet d'égards, souvent même vis-à-vis de fidèles clients, pourrait bien leur causer un jour des désagréments. Le

taux moyen de l'épargne était à fin février de 2,33 % chez les établissements officiels. Il est certain qu'il fléchira encore, - parallèlement à l'action de refoulement des capitaux importants que pratiquent, ici aussi, certaines banques cantonales. Nous citerons ici l'exemple de la Banque cantonale de Soleure qui, à partir du 1<sup>er</sup> avril ne bonifiera plus que 2 ¼ % aux livrets jusqu'à Fr. 5000.—, 2 % à ceux de Fr. 5-10,000.— et 1 ¾ % à partir de Fr. 10,000.—. Pour les prêts hypothécaires premier rang, on est revenu partout au 3 ½ %, même à Fribourg, où ce taux n'avait encore jamais été appliqué jusqu'ici. Espérons qu'il sera possible de maintenir ce taux, qui est certes modeste et supportable, de sorte à n'avoir pas à pousser à l'extrême l'action, grave dans ses conséquences, de refoulement des dépôts d'épargne. Pour cela, il faut un bon esprit de compréhension et de sacrifice des banques conjugué à un sentiment réel de solidarité des débiteurs et des épargnants en vue du bien commun.

\* \* \*

Les *caisses Raiffeisen* continueront, comme par le passé, à accepter sans restriction l'épargne et les fonds provenant de leur circonscription coopérative. En revanche, elles repousseront les capitaux que leur offrent, soit directement, soit souvent par truchement, des personnes du dehors sans attaches sincères avec notre mouvement. Comme nous l'avons déjà dit antérieurement, ces capitaux anonymes en quête de possibilités de placement momentanément avantageux sont non seulement d'aucun profit pour les caisses locales, mais peuvent même devenir dangereux si un revirement se produit sur le marché de l'argent.

Les nouveaux capitaux de la clientèle ne seront acceptés qu'aux taux du jour, c'est-à-dire en règle générale :

*obligations* : 2 ¾ % (exceptionnellement 3 %) à 5 ans de terme ;

*caisse d'épargne* : 2 ¼—2 ½ % ;

*compte courant* : 1—1 ¼ %.

En revanche, on pourra appliquer normalement 3 ½ % aux prêts hypothécaires de premier rang, 3 ¾—4 % à ceux de second rang avec garantie complémentaire, et 4—4 ¼ % aux prêts sur cautions ou engagement de bétail. En tout état de cause, il ne saurait être question de descendre au-dessous de 3 ½ % pour les hypothèques. Des taux modérés et stables seront dans nos caisses ceux qui servent le mieux les intérêts des épargnants et des usagers du crédit en même temps que ceux de l'économie locale.

## Cours d'administration agricole

*Une heureuse initiative du Département  
vaudois de l'agriculture.*

Durant l'hiver 1948/49, le Conseil d'Etat vaudois organisait pour la première fois un cours d'administration agricole dans le cadre de l'Ecole de technique agricole du Champ de l'Air à Lausanne.

Ce cours, le premier de ce genre en Suisse, connut un tel succès qu'un second dut être organisé déjà durant l'hiver 1949/50.

Rappelons que ces cours poursuivent un double but : faire mieux connaître la coopération agricole et préparer une élite à la tâche souvent difficile de dirigeants des nombreuses organisations agricoles du pays. Ils sont réservés aux diplômés d'une école d'agriculture. Ils comprennent 200 heures d'enseignement, débutent en novembre et se terminent en février.

Le programme d'enseignement se divise en trois parties.

La première se rapporte à la coopération agricole, soit à l'étude des différentes formes de sociétés, du droit coopératif, des coopératives agricoles et viticoles (d'achat et de vente, de production, de crédit, d'améliorations foncières, laitières, de bétail de boucherie, d'arboriculture). Nous signalerons spécialement que quatre heures sont réservées à l'étude des coopératives de crédit Raiffeisen.

La seconde partie est vouée à l'enseignement de la comptabilité (généralités, connaissances pratiques, interprétation et examen des résultats, contrôle, revision).

Quant à la troisième, elle comprend un enseignement sur l'administration proprement dite, à savoir des leçons de correspondance, de classement de dossiers et de pièces, sur les finances (différentes formes de crédit, placement de capitaux, budget) sur les relations d'affaires, la gestion et les déclarations fiscales.

Comme professeurs, la direction fait appel à des spécialistes (pas moins de 22 en nombre), ce qui confère à ce cours une évidente valeur, non seulement théorique mais également pratique.

Le deuxième cours de l'hiver 1949/50 connut également un vif succès. A l'issue des examens oraux et écrits, 26 élèves qui les ont subis avec succès ont reçu des certificats. Nous signalons avec plaisir qu'au nombre des diplômés figure M. Albert Bonzon, caissier de la caisse Raiffeisen d'Etoy.

A l'occasion de la cérémonie de clôture, le 20 février, M. le conseiller d'Etat P. Chaudet, chef du Département de l'a-

griculture a émis l'espoir que les connaissances acquises permettront à chacun de se mettre au service de la campagne et du vignoble, de bien servir la communauté. « Nous assistons, dit-il notamment, à une diminution du sens de la responsabilité. Le commun des mortels cherche de moins en moins à résoudre son problème à lui. Il s'adresse tout naturellement à celui qu'il sent mieux armé, qui a le caractère voulu, l'équilibre mental si nécessaire, non seulement pour surmonter les difficultés, mais pour convaincre et gagner ceux qui l'entourent, à la valeur de telle solution ou à l'application de telle mesure. C'est ainsi que ceux qui seront appelés à prendre des responsabilités auront sur leurs épaules des charges très lourdes. Nous ne pouvons plus nous demander maintenant s'il nous convient d'accepter ou de refuser ces charges. Ceux qui sont aptes à les assumer ont le devoir de contribuer à la bonne marche de nos communautés, qu'elles soient politiques ou économiques. » M. Chaudet a remercié particulièrement les élèves et les maîtres et exprimé sa gratitude à M. Desgraz, chef du service de l'agriculture et à ses collaborateurs qui ont préparé le programme de travail avec soin et qui en ont assuré l'application dans les meilleures conditions.

Vu le succès de ces cours, on envisage de les renouveler périodiquement.

### De tout un peu

*L'encouragement à l'épargne.* La Banque cantonale de Bâle-campagne a introduit, dès le 1er mars de cette année, un nouveau type de livret d'épargne instituant l'épargne forcée. Le titulaire du livret s'engage à effectuer des versements mensuels de Fr. 20.— ou plus, jusqu'à ce qu'ils atteignent un certain montant. A titre d'encouragement, la banque verse sur cette épargne forcée un intérêt un peu plus élevé que l'épargne usuelle. Le remboursement a lieu moyennant trois mois d'avertissement. La banque entend stimuler, par ce moyen, le sens de l'épargne chez les jeunes.

*Les taux hypothécaires élevés.* — Le *Bulletin immobilier suisse*, organe de la Fédération romande des intérêts immobiliers, relève qu'il ressort d'une enquête récente effectuée auprès d'une douzaine de banques vaudoises, que les taux d'intérêts en deuxième rang d'hypothèque varient entre 4 ½ au minimum et 5 ½ % net. La qualité de la garantie hypothécaire offerte joue un rôle déterminant dans la fixation des taux. De nombreux établissements ne prêtent généralement que sous forme de comptes de crédit ou d'avances à terme garantis par des titres hypothécaires.

On est ainsi loin des taux appliqués par les caisses Raiffeisen qui sont en moyenne de 3 ½ %, nombre de caisses anciennes appliquant même déjà le taux officiel de

3 ½ % à tous les débiteurs, quel que soit le rang de la garantie hypothécaire.

*Le compte financier de la Confédération* pour l'exercice 1949 boucle par un bénéfice de 12 millions. Le budget était à peu près équilibré ; on prévoyait 1423 millions de francs de recettes et 1424 millions de francs de dépenses. Au cours de l'exercice, les Chambres ayant voté des crédits supplémentaires pour 224 millions de francs, on aurait pu s'attendre à un excédent de dépenses équivalent. Cependant le compte financier se solde par un excédent de recettes de 12 millions de francs, les recettes effectives ayant été de 1564 millions et les dépenses de 1552 millions de francs. Le découvert de la Confédération se réduit à 7980 millions à fin 1949.

*Une vaste affaire d'escroquerie.* — Devant les Assises de Winterthour se déroule actuellement un gros procès d'escroquerie. Le nommé Enzo Kaufmann, ancien ressortissant autrichien, actuellement apatride, est venu en Suisse il y a quelques années en qualité d'émigrant. Il est accusé d'escroquerie pour un montant d'environ 5 millions et demi de francs ! ainsi que de faillite simple. Ses nombreuses victimes sont surtout des gens d'affaires de Zurich, de Winterthour, de Berne, de Genève et de Soleure. Les quatre principales dupes, à elles seules, présentent des revendications pour des montants allant de Fr. 750,000.— jusqu'à 1,4 million ! Toutes les escroqueries se sont déroulées de novembre 1946 à juillet 1947. L'homme faisait miroiter des affaires mirobolantes et promettait aux prêteurs des remboursements à court terme avec des bénéfices allant de 30 à 45 %.

Plaindra-t-on ces pauvres (!) victimes qu'un chevalier d'industrie parvint à gruger pour des montants touchant au million par le seul appât de gains mirobolants ? Il semble que la crédulité humaine doit avoir des limites surtout chez les gens d'affaires qui ne doivent pas être les premiers venus vu les sommes qui sont en jeu...

### L'activité de fondation

COLOMBIER (Neuchâtel)

Depuis longtemps déjà, l'idée de doter la commune d'une caisse rurale de crédit était dans l'air. Des citoyens dévoués à la

chose publique, agriculteurs et viticulteurs pour la plupart, avaient envisagé le problème et étaient arrivés à la conviction que cette création serait susceptible de rendre de précieux services à la population laborieuse. Précisons que plusieurs d'entre eux avaient été conquis à cette idée par leur participation au « Camp de La Sagne », soit par les conférences données sur la coopération dans la vie rurale et les caisses de crédit mutuel, soit par leur contact avec des agriculteurs raiffeisenistes.

Mais ces volontés étaient encore dispersées ; leur manquait la cohésion qui seule pouvait amener la réalisation pratique du commun désir. C'est la raison pour laquelle un groupe restreint d'une vingtaine de citoyens de Colombier et de Bôle, convoqués par M. Blatter, marchand-tailleur, s'étaient donné rendez-vous le 3 février, à l'Hôtel de la Couronne, pour y entendre une conférence d'orientation sur le crédit rural et les caisses Raiffeisen donnée par M. Froidevaux, reviseur à l'Union suisse de St-Gall. Après une discussion fort constructive, les participants prenaient résolument la décision de principe de fonder une caisse Raiffeisen à Colombier.

La séance de fondation eut lieu le 23 février, dans le même local, en présence du même représentant de l'Union. Les citoyens présents, tous convaincus et au nombre de 20, adoptèrent les statuts fondamentaux des caisses Raiffeisen suisses et signèrent la déclaration d'adhésion. Les formalités de fondation furent rondement menées et l'institution si vivement désirée vient d'entrer en activité. La circonscription coopérative s'étend aux deux villages contigus de Colombier et de Bôle.

La vaillante équipe des dirigeants est pleine d'entrain. M. Albert Cornu, employé fédéral, préside le comité de direction, tandis que M. Heinz von Bergen, vétérinaire, s'est vu confier la présidence du conseil de surveillance. Le choix du caissier s'est porté sur M. René Lambelet, agent fiduciaire.

A côté des instituts financiers de la place, la caisse Raiffeisen de Colombier va remplir sa propre mission dans le cercle des travailleurs ruraux qui veulent mettre leurs ressources, leurs forces particulières et leur esprit de solidarité au profit de la collectivité. Bonne chance ! *Fx.*

## Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

CHARRAT (Valais)

Lorsque l'express remonte la vallée du Rhône, après avoir quitté Martigny, il laisse à sa droite un plantureux village : Charrat. Petit paradis, certes, mais où peut-être plus qu'ailleurs se pratique tout naturellement le précepte divin « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. » Le Charratain est travailleur et économe. Les magnifiques vergers, les vignes et toutes les autres plantations témoignent non seulement de l'amour du Maître lorsqu'il créa ce coin de pays, mais encore de la sagesse et de l'esprit de travail de ses habitants.

Un tel village a tout naturellement aussi sa caisse Raiffeisen. Celle-ci ne date pas d'hier, puisqu'elle commémorait, le dimanche 12 mars 1950 son

25<sup>e</sup> anniversaire

En hommes d'ordre, les dirigeants tiennent à liquider tout d'abord la partie administrative.

M. Maurice Besson, président, dirige les débats avec autorité et bonhomie. Après le mot de bienvenue, il invite le secrétaire, M. Jules Dondainnaz, à donner connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Bien rédigé, lu avec une bonne pointe de notre accent du terroir, ce

protocole est adopté sans discussion, cela va sans dire, et avec remerciements à son auteur.

En matière de préluce, M. Louis Lonfat, caissier, donne lecture des comptes, reproduits du reste dans la convocation. Puis M. Besson présente le rapport du comité de direction, rempli d'une foule de judicieuses remarques et de conseils du bon père de famille. Le caissier explique les comptes et présente un rapport de circonspection rappelant brièvement la naissance, il y a 25 ans, d'un nouveau-né bien bâti, fraîchement baptisé du nom de caisse de crédit mutuel de Charrat. M. Etienne Lonfat donne lecture du rapport du conseil de surveillance concluant à l'adoption des comptes. De ces différents rapports, nous avons retenu les chiffres suivants :

*Au 31 décembre 1949, la caisse comptait 114 sociétaires. Les dépôts confiés (somme du bilan) totalisaient 671,714.30 francs. Le bénéfice de Fr. 3979.40 a porté le fonds de réserve à Fr. 38,326.78. Cet argent est placé au village, dans la bonne terre de Charrat, qui sait se montrer généreuse à qui la cultive avec amour : en effet, Fr. 415,000.— sont placés en hypothèques fermes et le solde en compte courant et en prêts sur cautions.*

Ces rapports étoffés, bien présentés, rendent la décision facile aux membres. Les comptes sont approuvés sans discussion avec remerciements aux dévoués dirigeants. Sans histoire, le renouvellement partiel des comités s'effectue et la distribution de l'intérêt aux parts sociales met un agréable point final à la première partie menée aussi rondement que sérieusement.

#### Partie jubilaire

Il n'est pas besoin de créer une ambiance conventionnelle pour commémorer les 25 ans de fondation de la caisse. On sent que les cœurs battent au même rythme. Nous nous trouvons en effet dans la belle salle agréablement décorée du cercle St-Pierre, témoignage de foi d'un cercle de population qui sait payer de ses deniers et de sa personne.

La première production sera celle d'un des membres cadets de la caisse, la fanfare l'Espérance — fondée il y a deux ans — sous l'experte direction de M. Aloïs Gillioz, ancien président de la caisse et secrétaire de la Fédération cantonale. Les nombreuses productions données en cours d'après-midi nous ont prouvé que la valeur n'a pas toujours besoin du nombre des années.

Tandis qu'une collation est servie et que coulent les bons crus du pays, M. Maurice Lonfat, instituteur, dirige cette seconde partie avec habileté et mesure. Nous sommes loin ici du major de table criard qui compense par le bruit qualité et finesse. Toutes les paroles de M. Lonfat ont un sens profond. Il salue tout d'abord les représentants de l'Union suisse, MM. Froidevaux et Puippe, réviseurs. Dans une touchante comparaison M. Lonfat parle de St-Gall, ce vieux centre de lumière dont l'Abbaye au Xe siècle déjà envoyait des missionnaires pour évangéliser les populations. Aujourd'hui encore des missionnaires des temps nouveaux nous viennent de

St-Gall nous apporter le bon message raiffeiseniste, message de foi dans l'aptitude de nos classes rurales à gérer elles-mêmes leur épargne et leur crédit. Foi aussi dans la possibilité de faire de l'argent un excellent serviteur et non pas le mauvais maître qu'il est trop souvent. M. Lonfat salue la présence de M. le recteur Moulin, chef spirituel de la commune et des délégations des Caisses voisines et amies de Saxon, Fully, Leytron, Vollèges.

Hélas une ombre ne peut pas être chassée. M. Adr. Puippe, président de la Fédération des caisses Raiffeisen, est retenu chez lui ensuite d'une indisposition. Tour à tour les orateurs lui transmettront des pensées de reconnaissance et d'attachement, car ce fut lui qui — il y a 25 ans — fonda la caisse de Charrat, qu'il peut bien considérer un peu comme sa caisse, son village natal faisant partie de son cercle d'activité.

M. Jules Dondainnaz, secrétaire du comité de direction, présente un historique de la caisse. Il est impossible au chroniqueur de résumer même brièvement tant de vraie saveur, tant d'anecdotes piquantes des débuts — durs comme tous les débuts. Une relation nous a particulièrement plu. M. Dondainnaz releva en effet que le premier déposant de la caisse était un membre du comité et le premier débiteur... lui-même, alors secrétaire. N'y a-t-il pas de preuve plus probante de l'esprit démocratique de la caisse Raiffeisen où débiteurs et créanciers sont assis à la même table et discutent des taux, des placements, des garanties. Deux membres à la peine dès le début sont aujourd'hui à l'honneur. Ce sont MM.

*Albert Dondainnaz, membre du comité  
Louis Lonfat, caissier*

à qui sont remis des présents en signe de reconnaissance.

Le jubilé d'une caisse, c'est aussi un peu le jubilé de l'Union Raiffeisen suisse. Son représentant, M. Géo Froidevaux, réviseur, apporte le salut cordial et les vives félicitations de la direction de l'Union Raiffeisen suisse. Dans un magnifique exposé, présenté avec une élégance toute romande, il fait entendre la bonne nouvelle raiffeiseniste. Il souligne la mission financière et économique, sociale et morale de la caisse de crédit mutuel dans le cadre de l'économie locale. La caisse de crédit mutuel de Charrat, 21e de la Fédération, 37e de l'Union suisse, a certainement rendu les services qu'on attendait d'elle. M. Froidevaux rend encore un juste hommage aux fondateurs et aux administrateurs et a une délicate pensée de reconnaissance pour le « papa Puippe » dont le nom ne pourra pas être séparé du raiffeisenisme valaisan.

Ces excellentes paroles, adressées avec conviction et chaleur ont conquis l'auditoire. En guise de remerciement, la fanfare joue la marche *Pour le Jura*.

M. Paul Puippe, réviseur, tient spontanément à dire les sentiments qu'il ressent en ce jour de fête envers une caisse qu'il a déjà révisée plusieurs fois. Il souhaite qu'à l'avenir encore l'excellent esprit raiffeiseniste soit maintenu en honneur à la caisse de Charrat, qui s'est toujours distinguée dans ce domaine.

M. Jules Cretton, vice-président de la commune, se défend de représenter cette institution. A titre personnel, il tient à féliciter les raiffeisenistes pour leur programme d'action sociale et situe le raiffeisenisme entre le capitalisme et le communisme, soit dans le juste milieu.

M. Louis Delaloye apporte le salut de la caisse voisine de Saxon qui doit un peu sa naissance à son aimée de Charrat. Il souligne l'excellence du programme raiffeiseniste dont il se reconnaît fervent adepte.

M. Froidevaux, réviseur, prend encore la parole. Il remercie dirigeants et sociétaires pour le chaleureux accueil réservé aux représentants de l'Union, pour les nombreuses marques de sympathie et la belle tenue de cette assemblée.

Après quoi un dernier morceau de musique et M. Maurice Lonfat peut clore l'assemblée qu'il a dirigée avec beaucoup de distinction.

La 25e assemblée de la caisse de crédit mutuel de Charrat restera certainement gravée dans la mémoire de tous ceux qui y participèrent. Elle a indéniablement renforcé encore les bases solides sur lesquelles repose cette caisse qui est appelée à rendre à l'avenir encore de très grands services. *pp.*

#### HEREMENCE (Valais)

Notre caisse a tenu son assemblée générale le 26 février 1950, dans sa salle des réunions. Un auditoire très important et digne du 40e anniversaire de la fondation de la caisse est venu avec empressement combler la salle. M. le président Frédéric Mayoraz a ouvert l'assemblée par quelques mots de remerciement pour la belle participation et adressé à tous les meilleurs souhaits de bienvenue. Le procès-verbal de la dernière assemblée a été lu par le secrétaire M. Antoine Sierro ; il n'a pas donné lieu à des observations. Dans un rapport fouillé et très net, le président a fait un intéressant tour d'horizon politique et économique. Sur le plan de la politique internationale, il relata que l'année 1949 a été pour les peuples une année de sécurité chancelante ; entre les deux blocs de l'ouest et de l'est le fossé n'a cessé de s'élargir et toute confiance de paix ayant disparu, leurs rapports sont désormais basés uniquement sur des considérations de forces. Passant ensuite sur le plan national, il relate qu'il s'est fait un grand calme tant au point de vue politique et social qu'au point de vue économique. Toutefois, le peuple souverain a manifesté sa volonté d'être libéré le plus tôt possible des contraintes et du bureaucratisme étatique. Venant à la vie interne de la caisse, il nous fait remarquer que l'année 1949 nous a encore apporté une certaine augmentation des affaires. En effet, *le bilan au 31 décembre 1949 soldait par plus de 970,000 fr. avec une augmentation de plus de 50,000 francs sur celui de 1948*. La réserve dépasse 38,000 fr. Le nombre des sociétaires a été augmenté de 6 unités cette année et porte l'effectif de nos membres à 219.

Le caissier, M. A. Mayoraz, donna ensuite son exposé traditionnel, bourré de détails intéressants sur l'évolution des affaires, sur l'augmentation des dépôts d'é-

pargne et sur le mouvement de la caisse en général.

Le président du conseil de surveillance, M. J.-J. Nendaz, présenta finalement à l'assemblée un rapport très complet sur la situation de la caisse et adressa des félicitations à la direction pour le zèle qu'elle apporte au bon fonctionnement de la société. Il proposa d'approuver les comptes, ce que l'assemblée s'empressa de faire par acclamation.

Quelques membres du comité de direction et du conseil de surveillance étaient appelés à réélection. A l'unanimité, l'assemblée les confirma dans leurs fonctions.

Cette belle manifestation s'est terminée dans une ambiance cordiale, par une agréable partie récréative qui fut arrosée des meilleurs crus du centre du Valais.

Le président leva l'assemblée par quelques mots de remerciements pour sa bonne tenue et souhaita aux membres un bon retour dans leurs foyers. A.

#### SALINS (Valais)

La caisse de Salins a tenu sa 24<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire le 19 mars dernier. Le président, M. Louis Heumann, ouvre la séance en saluant la présence d'une trentaine de sociétaires, dont neuf dames. A Salins, la question féminine ne se pose pas, ces dames défendent elles-mêmes leurs droits aujourd'hui déjà.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, bien présenté par le secrétaire, M. Métrailler, ne donne lieu à aucune observation. M. Heumann présente ensuite le rapport de la direction, contenant de nombreuses et judicieuses remarques sur la situation de la caisse. Cette dernière se ressent du chômage, même partiel, qui règne dans la région et de la baisse des produits agricoles. Les 7 nouveaux prêts accordés durant l'année ont maintenant épuisé la liquidité de la caisse. Le caissier, M. Joseph Beytrison, donne lecture des comptes qu'il accompagne ensuite de remarques pertinentes. Il ressort de ces différents exposés que la caisse de Salins comptait au 31 décembre 1949 42 sociétaires. Sur 99 carnets d'épargne reposent Fr. 93,500.— La somme du bilan est de Fr. 133,282.50. Le bénéfice de Fr. 691.90 porte la réserve à Fr. 4115.25. En 273 opérations, le caissier a traité pour Fr. 283,619.55 d'affaires.

M. l'abbé A. Pont, rév. curé, présente le rapport du conseil de surveillance. Si la caisse Raiffeisen est une œuvre sociale, elle n'est pas une institution de charité. Les intérêts et amortissements doivent être payés et, en matière de prêts, le sentiment ne peut pas être substitué à la garantie. Après avoir examiné attentivement la situation interne de la caisse, au nom du conseil de surveillance, M. le curé propose d'adopter les comptes, ce qui est fait sans discussion.

M. Paul Puippe, reviseur (qui venait de terminer l'inspection annuelle de la caisse), avait tenu à se joindre aux raiffeisenistes de Salins. Il leur apporte le cordial salut de la direction de l'Union et parle brièvement du but et des principes de nos caisses rurales. M. Puippe émet le vœu que la caisse soit toujours mise au-dessus de la politique et affirme avec conviction que l'argent placé auprès d'elle l'est en toute

sécurité. Ouvrez donc, conclut-il, chacun dans sa sphère d'activité, en faveur de la caisse locale.

Le renouvellement des séries sortantes des comités donne lieu aux traditionnelles discussions. Mais tout se termine bien et les organes dirigeants sont de nouveau au complet.

L'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales. Puisse-t-elle convaincre les Raiffeisenistes de Salins de toujours mieux travailler avec « leur » bonne caisse locale. P.P.

#### BOUDEVILLIERS (Neuchâtel)

Samedi soir 4 mars 1950, notre caisse Raiffeisen tenait sa douzième assemblée générale, au collège de Boudevilliers, sous la présidence de M. James Jacot, président du comité de direction. Outre un peu plus de 40 membres présents, on y comptait, pour la première fois, une demi-douzaine de dames et bon nombre d'invités, surtout des jeunes, ce qui est réjouissant.

Le président ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue à tout ce monde et en rappelant la mémoire d'un disparu, en la personne de M. Ch. Jacot, président de commune.

M. Fritz Jacot, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, puis le président donna connaissance du rapport du comité de direction. Il a fait ressortir les progrès réalisés par la caisse durant ses douze premières années d'existence, tout en retraçant ce que fut l'année agricole et économique.

Le caissier, M. H. Guyot, exposa l'activité de la caisse en tant que chiffres. Le bilan de Fr. 512,864.45 est en progression de Fr. 40,000.— environ, tandis que le mouvement des fonds atteint Fr. 1,3 million en 1348 opérations. Grâce à l'apport de nouveaux fonds, des prêts ont pu être octroyés à nos membres, la plus grande partie contre hypothèque. L'épargne stationnaire s'est augmentée de 20 nouveaux livrets et atteint Fr. 312,000.— alors que le chapitre des obligations est en progrès et passe à 137,000 fr. Environ 80,000 fr. ont été investis en prêts, bien garantis, comme il se doit.

Enfin, pour liquider la partie administrative, M. Claude Vaucher, président du conseil de surveillance, approuva par la lecture du rapport du dit conseil, l'activité de la caisse et proposa l'adoption des comptes et bilan, tels qu'ils sont présentés, formalité qui fut immédiatement suivie du paiement de l'intérêt (4 % brut) des parts sociales. Le bénéfice de Fr. 1869.40 sera intégralement porté aux réserves qui seront ainsi de Fr. 8,848.80.

Quatre nouvelles adhésions à notre caisse ont été signées séance tenante par des jeunes gens du village, prouvant ainsi l'intérêt porté par notre population à notre institution.

Comme partie récréative, notre comité s'était approché d'un confrencier de renom qui, avec une riche collection de projections en couleurs, fit faire à l'auditoire un magnifique voyage dans la Haute-Engadine, avec course de montagne.

En résumé, belle assemblée pour notre institution et belle soirée pour tous les participants. G.t.

#### LES BRENETS (Neuchâtel)

Le 19 février 1950, par une belle journée avec un soleil de printemps, les membres de notre caisse Raiffeisen étaient réunis en assemblée générale annuelle dès 14 h. à l'Hôtel Bel-Air aux Brenets. Comme l'année dernière, le président du Conseil communal de notre cité nous honorait de sa présence.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et le souhait de bienvenue aux nouveaux membres, ce fut la présentation des rapports du comité de direction, du caissier et du conseil de surveillance. Il en résulte que l'exercice 1949 a été favorable pour notre petite banque villageoise : les comptes avec 1,072,982.— francs de roulement en 1660 opérations et 728,369.— francs de bilan, bouclent avec un bénéfice net de 4,071.— francs versé intégralement au fonds de réserve, déduction faite de l'intérêt des parts sociales. Les comptes sont adoptés à l'unanimité avec remerciements aux organes dirigeants.

M. le président du Conseil communal remercie les dirigeants de l'avoir invité à notre assemblée. Par des paroles éloquentes il exprima le plaisir qu'il éprouve à voir notre association progresser ; il sait les services qu'elle rend à notre population rurale et artisanale et il forme les meilleurs vœux pour sa prospérité.

L'appel fait constater la présence de 64 membres, 33 se sont fait excuser pour maladie, deuil, absence de la localité, etc. Comme de coutume les absents ont eu tort ; ils manquent une occasion de fraterniser joyeusement avec leurs collègues. A certains qui ne sont pas encore complètement imprégnés des principes raiffeisenistes, nous recommandons la lecture attentive de notre *Message Raiffeisen* que chacun reçoit. Ils en tireront profit.

Après la partie officielle vint la récréative, derrière un verre de bon vin généreux. Puis, trop tôt pour beaucoup, sonna l'heure de rentrer chez soi, où attend le travail quotidien. Tous emportent de cette journée du plaisir, la satisfaction du devoir accompli et du courage pour l'avenir ! P.

#### COUVET (Neuchâtel)

Une cinquantaine de membres avaient répondu à l'appel des comités et s'étaient donné rendez-vous samedi soir 25 février 1950 au Buffet de la Gare de Couvet, pour assister à l'assemblée générale clôturant le 6<sup>e</sup> exercice d'activité.

Les différents rapports du président du comité de direction, du caissier, du président du conseil de surveillance ont été écoutés avec attention et font ressortir la bonne marche de la caisse et son développement constant et régulier.

Au cours de l'exercice, les bureaux ont été transférés rue Ed.-Dubied 6, dans des locaux modernisés, ce qui a nécessité l'achat d'un mobilier de bureau, entièrement amorti et figurant au bilan pour la somme de Fr. 1.—. Nous espérons ainsi être mieux à même de servir notre clientèle.

Les chiffres suivants sont extraits des différents rapports présentés.

L'épargne est en net progrès et les sommes déposées atteignent actuellement la somme de Fr. 382,048.40. En cours d'exer-

cice, 42 nouveaux livrets ont été créés, ce qui porte le nombre des carnets en circulation à près de 200, résultat fort réjouissant.

Les obligations sont portées au bilan pour une somme de Fr. 152,000.— ce qui renforce singulièrement la structure du bilan. Après paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales, le bénéfice ascende à Fr. 2,128,30 ; il est entièrement versé à la réserve, qui se monte ainsi à 10,830 fr.

Le montant du bilan est de 567,529,80.

Aucune mutation dans le comité depuis sa fondation, dont le comité de direction est toujours présidé par M. Roger Créti-  
nier, le conseil de surveillance par M. Armand Bourquin et la gérance assumée par M. Max Camélique. C.

#### LA SAGNE (Neuchâtel)

Les membres de la caisse Raiffeisen locale ont participé à leur 12e assemblée générale dans des circonstances bien dou-  
loureuses. Leur si méritant caissier, M. Paul Jaquet, président de commune, était décédé.

Ayant bouclé les comptes et bilan avec la célérité coutumière, M. Jaquet les avait présentés au contrôle des conseils le 19 janvier. On avait fixé l'assemblée générale au 21 février. M. Jaquet avait établi immédiatement les convocations qui étaient prêtes à l'expédition. Il rédigea et signa l'exposé qu'il aurait eu la fierté de présenter aux sociétaires quand la mort vint le frapper, le 13 février, l'enlevant à l'affection des siens, privant la commune de La Sagne d'un de ses meilleurs serviteurs.

C'est donc dans une atmosphère de deuil que se déroula l'assemblée que M. Jaquet avait si méticuleusement préparée et qui devait proclamer les résultats d'un exercice particulièrement brillant. Au début de chacun de leur rapport présidentiel, M. Louis Matile du comité de direction et M. Adrien Perret du conseil de surveillance, se firent un devoir de rappeler, en termes émus, la mémoire du caissier disparu, relevèrent ses mérites et renouvelèrent leurs condoléances à Mme Jaquet présente à l'assemblée aux côtés de son fils. M. le pasteur Perregaux s'associa également à ces sentiments de sympathie.

Ce ne fut pas sans émotion qu'on entendit le président de direction lire l'exposé du caissier, travail soigné et complet comme le fut toute l'activité du défunt, aussi bien comme père de famille modèle que comme gérant parfait ou comme président de commune se donnant tout à ses administrés. Nous en tirons quelques chiffres significatifs : 74 sociétaires, bilan de Fr. 722,650.—, fonds confiés Fr. 682,000.— en augmentation de plus de Fr. 80,000.—. Le bénéfice net de Fr. 3,608.— a porté les réserves à près de Fr. 20,000.—. Beau couronnement d'une œuvre qui est pour beaucoup celle de M. Jaquet.

Après l'approbation du bilan eurent lieu les élections statutaires. M. Samuel Vuille, membre du comité de surveillance, se vit confier la succession du poste de caissier et fut remplacé à ce conseil par M. Louis Kehrl.

M. Froidevaux, reviseur de l'Union, ap-

pelé à La Sagne pour procéder à la remise de gestion au nouveau caissier, s'était aussi fait un devoir de prendre part à cette assemblée, pour apporter le message de sympathie de l'Union suisse à Mme Jaquet et aux raiffeisenistes de La Sagne, et marquer publiquement l'hommage mérité par un pionnier de l'œuvre qui avait apporté dans l'exercice de sa fonction toutes les qualités issues de sa profession d'horloger et de son caractère de fidèle Sagnard : la modestie, la conscience, la ponctualité, la minutie. Rappelant la mission de la caisse Raiffeisen au sein de l'économie rurale, M. Froidevaux se plut à magnifier le dévouement envers une institution utile entre toutes dans la commune. Elle constitue le monument qui témoigne de l'œuvre des bons citoyens. Fr.

#### TRAVERS (Neuchâtel)

Notre deuxième assemblée générale annuelle a eu lieu le samedi après-midi 11 février, réunissant une quarantaine de sociétaires. Le président du comité de direction, M. Henri Treuthardt, souhaite la bienvenue à chacun et particulièrement aux quinze membres que nous avons eu le plaisir de recevoir en 1949.

Notre effectif au 31 décembre atteint le nombre de 43 sociétaires, ce qui est bien réjouissant puisqu'il a doublé en une année et demi.

Ne voulant relever que les points principaux de l'ordre du jour, nous relaterons que le rapport du comité de direction, présenté par notre dévoué président, suscite l'intérêt de tous. A son tour, le caissier, M. Roger Hügli, commente les comptes de l'année 1949. L'assemblée en prend connaissance avec plaisir et peut constater que la population nous a donné son entière confiance. Les chiffres suivants en font foi : le roulement a été de Fr. 930,091.87 et le total du bilan atteint Fr. 136,119.85. Le bénéfice, par contre, est très modeste. Il n'est pas proportionnel au travail fourni, loin de là ! Mais, comme le relève très justement le rapport du caissier, il s'explique par le fait qu'une propagande très active a été entreprise dès le début de l'année afin que des capitaux nous soient confiés. C'était nécessaire pour pouvoir répondre aux demandes de prêts qui n'allaient pas tarder. C'est ce qui se produisit effectivement. Il s'ensuivit cependant une certaine charge pendant plusieurs mois, charge imposée par les circonstances. Au terme de l'exercice, la situation est parfaitement équilibrée. « Le grain est maintenant levé ! Les années qui viennent le verront lever... » C'est sur cette note optimiste que le caissier termine la présentation de ses comptes qui sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée dirigée à cet effet par le président du comité de surveillance, M. Robert Wyss.

Suivant les statuts, deux membres du comité de direction et un membre du comité de surveillance sont à réélire. Par tirage au sort, ce sont respectivement MM. Henri Grisel, Albert Jeanneret et Charles Blaser qui font l'objet d'un vote. Ces trois membres dévoués sont réélus.

L'assemblée se termine par une causerie du caissier qui expose aux sociétaires

« L'organisation et le fonctionnement d'une caisse Raiffeisen ». C'est l'occasion d'une mise au point très appréciée, d'autant plus que des idées fausses se forment et que des faux bruits circulent toujours lors de la naissance d'une caisse de crédit mutuel. R. H.

#### MURIST (Fribourg)

La caisse Raiffeisen de Murist, fondée en 1916, a tenu dimanche 19 février sa trente-quatrième assemblée générale. Elle groupa 45 membres sur 60 sociétaires. M. Robert Duruz, président du comité de direction, ouvrit la séance en saluant cordialement l'auditoire attentif dans lequel on notait la présence de M. l'abbé Thévoz, révérend curé de Murist. Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière assemblée générale tenu par son jeune, actif et compétent caissier, M. Marcel Bise à Murist, les membres écoutèrent avec un très vif intérêt le rapport du comité de direction. Cette courte rétrospective souligne la vitalité de cette utile institution paroissiale. Elle constate l'habileté et la prudente gestion assumée par le très zélé caissier, la discrétion dont sont animés les organes dirigeants, le bel esprit de collaboration et d'entraide existant entre ces derniers et les sociétaires.

M. Raymond Marguet, président du conseil de surveillance, en termes choisis, releva dans son rapport la bonne marche de cette petite banque rurale et l'heureux résultat de l'exercice écoulé. Après l'approbation des comptes et du bilan, un nouveau membre du conseil de surveillance fut désigné en la personne de M. Max Krattinger, agriculteur à Murist.

La lecture des comptes révèle un mouvement général de 700,800 fr. en 589 opérations, un fonds de réserves de 16,200 fr., un bénéfice net de 1100 fr. Le total du bilan dépasse 400,000 francs.

Au cours de cette intéressante et instructive réunion, M. le révérend curé de Murist exprima avec humour et bonheur la joie de voir ses paroissiens unis dans un bel esprit d'entraide et dit son espoir de les voir travailler toujours mieux au bien commun. M. Albert Bourqui, député, qui fait bénéficier la paroisse de ses vastes connaissances et de son érudition en la matière donna de judicieux conseils à tous les affiliés et releva les précieux services que rendent toujours plus les caisses Raiffeisen. Pour mettre le point final, M. le président convia les sociétaires présents à prendre le verre de l'amitié au Café de l'Union, geste qui fut fort apprécié de chacun en cette chaude et radieuse après-midi de Carnaval 1950.

#### ORSONNENS (Fribourg)

Le 5 février, notre caisse a tenu sa 22e assemblée générale, qui accusait une nombreuse fréquentation.

Il fut successivement donné lecture des trois rapports habituels, soit celui du président du comité de direction M. G. Berset, celui du caissier M. le doyen Vuarnoz et celui du président du conseil de surveillance M. Ph. Phillot.

Il résulte de ces rapports que notre caisse a suivi une marche progressive sous

tous les rapports. Le nombre des membres a passé de 65 à 68. Le bilan qui se monte à Fr. 570,500.— est en augmentation de Fr. 33,400.— provenant de l'augmentation des fonds confiés à notre caisse. C'est dire la confiance que notre institution inspire aux déposants. L'épargne se monte à Fr. 260,200.— sur 199 carnets et les obligations à Fr. 256,300.— Le bénéfice a été de Fr. 2,180.—, ce qui porte les réserves à Fr. 20,280.—.

Le comité a examiné de nombreuses demandes de prêts. Il a accordé pour Fr. 63,685.— de nouveaux prêts à terme et pour Fr. 5,800.— de crédits en compte courant. Nous disposons encore d'une très bonne liquidité.

On constate par l'augmentation des fonds qui sont confiés à notre caisse et par les nombreux prêts accordés que notre banque joue bien son rôle et rend de réels services. Elle est susceptible de se développer encore pour le bien de la population. L'organe de contrôle relève la bonne gestion et la parfaite tenue de la comptabilité. Puis les comptes sont approuvés.

Ensuite le président M. G. Berset fit une petite causerie sur « La responsabilité illimitée des membres ». Cette responsabilité est nécessaire auprès des caisses Raiffeisen pour inspirer confiance aux déposants. Elle ne doit cependant pas épouvanter les membres, car les caisses Raiffeisen affiliées subissent un contrôle très sérieux effectué par des professionnels qui, à l'occasion, sont aussi des guides. Cette révision nous met grandement à l'abri des risques. Si cette responsabilité des membres fut parfois mise à contribution par d'autres sociétés agricoles, ce fut généralement à cause d'une gestion incompétente, déloyale ou d'un contrôle manifestement insuffisant. Ces défaillances ne sont pas à craindre auprès des caisses Raiffeisen affiliées, ce qui met leurs membres en sécurité. B.

## Tribune libre

### UNE OU DEUX CAUTIONS ?

*Demande.* — Lors de sa dernière inspection annuelle, le reviseur de l'Union a particulièrement insisté sur la prescription du règlement qui exige deux cautions pour tous les engagements supérieurs à 1000

francs. Nos comités estiment que les cautions doivent se « peser plutôt que se compter », et qu'une bonne caution présentant une large surface financière vaut mieux que deux ou plusieurs cautions sans valeur. Cette manière de voir n'est-elle pas soutenable ?

*Réponse.* — L'intention du reviseur n'était certainement pas de vous proposer de remplacer une bonne caution par « deux cautions sans valeur ».

Pour tous les prêts et crédits dépassant Fr. 1000.—, deux cautions sont de rigueur dit le règlement d'administration des caisses Raiffeisen. Et il a raison. Cette disposition se justifie absolument, même si une seule des cautions offertes est suffisante momentanément. Deux points principaux doivent préoccuper le comité d'une caisse Raiffeisen lors de l'octroi des prêts garantis par cautionnement : sauvegarder d'une part l'intérêt initial de la caisse et, d'autre part, veiller aussi à la défense des intérêts des cautions elles-mêmes. *En demandant deux cautions pour tous les engagements de quelque importance, on obtient une répartition plus équitable des risques, ceci également dans l'intérêt des cautions.* C'est dans ce même ordre d'idée aussi que le règlement demande, pour tous les prêts supérieurs à Fr. 10,000.—, que le cautionnement soit consolidé par une garantie effective donnée sous forme de nantissement de titres ou d'hypothèque.

De cette façon on obtient une large répartition des risques et on évite les cautionnements importants qui sont toujours dangereux parce que capables de compromettre la situation d'une personne.

Sur cette saine base, un cautionnement donné à la caisse Raiffeisen perd ce caractère dangereux que l'on se plaint souvent à lui attribuer. Les risques étant atténués, il devient au contraire un excellent moyen de crédit.

Il existe dans l'Union des quantités de caisses affiliées qui, en suite de l'application stricte de ces excellentes dispositions réglementaires, n'ont non seulement jamais perdu un sou durant 20, 30, 40 ans d'activité mais n'ont également jamais dû faire appel à une caution.

*M. M. C., à C.* — C'est avec plaisir que nous tenons cette *Tribune libre* à la disposition des caissiers ou membres de comités qui auraient des suggestions intéressantes à faire ou des questions à poser.

## Nécrologie

† ARTHUR SIMONIN, PUIDOUX

Le 11 mars 1950 est décédé à l'âge de 70 ans, après une longue maladie, M. Arthur Simonin, ancien instituteur. Il enseigna durant 8 ans à Maraçon et 27 ans à Publoz-Chexbres, entouré de l'affectueuse estime des autorités et de la population.

M. Simonin fut un des premiers et ardens pionniers de la cause Raiffeisen en terre vaudoise. Il collabora déjà à la fondation de la caisse de Palézieux-Maraçon dont il fut le premier caissier.

Nommé instituteur à Puidoux, il fut également l'un des principaux promoteurs de la caisse de crédit mutuel de cette localité, dont il assumait les fonctions de caissier dès le début jusqu'à l'année dernière, soit durant 36 ans.

Arthur Simonin était le prototype du caissier Raiffeisen, dévoué, toujours de bon conseil, aimant l'ordre et la discipline. L'institution qu'il a créée et au développement et à la prospérité de laquelle il a contribué de tout son cœur rappellera à jamais sa mémoire et restera une source de bénédiction pour les générations futures.

L'activité raiffeiseniste d'Arthur Simonin déborda également du cadre local. Il fit partie pendant plusieurs années du comité de la fédération cantonale, où sa collaboration a toujours été hautement appréciée. Il s'intéressait également vivement aux choses de l'Union suisse et assistait régulièrement à ses congrès.

Arthur Simonin était apprécié partout pour son indépendance de jugement, pour sa droiture et la fermeté de son caractère jovial et ouvert, pour son dévouement, pour sa profonde connaissance des hommes et des choses. On l'aimait et on l'estimait pour l'intense besoin qu'il avait de se répandre et de se dépenser pour autrui, pour ce qu'il y avait en lui d'humain et de compréhensif.

Arthur Simonin part en ne laissant que des regrets. Il a rendu à la cause Raiffeisen d'excellents services et nous garderons à sa mémoire un souvenir reconnaissant. Nous réitérons à sa famille les sentiments de notre douloureuse sympathie et toute notre tristesse. S.

## La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

### Le banche svizzere nel 1948

Lo scorso mese di ottobre la banca nazionale svizzera ha pubblicato l'annuale statistica sul movimento bancario elvetico nel 1948. A titolo di orientamento ricordiamo che la statistica citata tiene in considerazione le risultanze degli istituti sottoposti alla legge federale sulle banche, ad eccezione dei banchieri privati e degli enti finanziari in liquidazione.

La somma di bilancio ha registrato un

nuovo aumento di 975 milioni di franchi, ammontando a 24,743 milioni.

Simile importante aumento delle somme di bilancio va senz'altro attribuito alla favorevole situazione economica. Il ritmo ascensorio sarebbe stato ancora maggiore se numerosi istituti non avessero limitato la concessione di crediti per motivi di liquidità e nell'intento di favorire la stabilizzazione dei prezzi e degli stipendi. Un certo qual rallentamento nello sviluppo della somma di bilancio venne ca-

gionato anche dal momentaneo ridotto afflusso di capitali, dalla liquidazione d'importanti somme del portafoglio titoli e dalla liberazione di non indifferenti capitali sinora « congelati ».

Nell'intento di conformarsi alle disposizioni in vigore e di assicurarsi un rafforzamento dei mezzi propri, 22 istituti hanno ritenuto opportuno aumentare il capitale sociale.

Le riserve di tutte le banche ammontano a 779,6 milioni.

Nel corso dell'esercizio 1948 ben 43,9 milioni di franchi vennero devoluti al fondo di riserva.

I depositi confidati durante l'esercizio 1948 ammontarono a 908 milioni, dei quali però 342 milioni vennero versati dall'AVS, dalle centrali per obbligazioni fondiari od in seguito ad emissioni di prestiti obbligazionari.

Malgrado che nella concessione di prestiti e crediti si procedette con maggior riserbatezza, l'afflusso dei capitali non bastò, specie nel corso del primo semestre, al soddisfacimento delle domande di capitali.

Scarseggiarono in modo particolare i capitali atti ad operazioni a lungo termine (finanziamento di costruzioni). La speranza di migliori condizioni d'interesse e la situazione internazionale indussero sovente i depositanti a differire l'epoca dei versamenti. La statistica espone pure alcuni dati circa il movimento registrato nel corso degli ultimi anni dalla voce « cassa a risparmio ».

I nuovi depositi effettuati ammontano a 1752 milioni di franchi, mentre 176 milioni vennero bonificati dagli istituti di credito sottoforma di interesse.

I nuovi depositi (unitamente agli interessi bonificati) in cassa a risparmio rappresentano il 26,62 % dell'avere iniziale al 1 gennaio.

Circa l'8 % dei libretti emessi presentano saldi superiori ai Fr. 5,000.—; rappresentano però circa il 47 % dei depositi in cassa a risparmio. Nel corso dell'esercizio 1948 l'effettivo dei libretti di risparmio emessi aumentò di 111,031 unità.

Il capitolo delle obbligazioni di cassa figura in bilancio con 4173 milioni di franchi, registrando un aumento di 149 milioni. L'origine principale di questo aumento va ricercata nel trasferimento di importanti capitali (64 milioni) dalla cassa a risparmio e di deposito.

Nel 1948 si fece sovente ricorso alla Centrale degli istituti ipotecari per obbligazioni fondiari; 101 enti bancari domandarono infatti nuovi crediti, mentre solo 10 diminuirono il loro debito.

I mezzi propri rappresentano il 10,52 % dei capitali affidati ed ammontano a 2307 milioni.

Gli averi in cassa ammontavano, al 31.12.48, a 1096 milioni, importo raramente registrato negli annali del movimento bancario nazionale. La voce « debitori bancari » registrò una diminuzione di 245 milioni, figurando in bilancio con 1471 milioni di franchi.

Particolarmente importante è risultato l'ulteriore aumento del debito degli enti pubblici, portatosi alla quota di 771 mi-

lioni. Non va dimenticato che in generale le amministrazioni cantonali e comunali hanno registrato risultati finali migliori che nel passato.

Numerose furono le domande di anticipi da parte di comuni per la costruzione di case scolastiche o per altre opere pubbliche o stradali.

La statistica ufficiale rileva inoltre che l'A.V.S. ha anticipato — nel 1948 — a sei cantoni 39 milioni e a cinque città 30 milioni di franchi.

L'enorme attività di costruzione ha favorito anche un aumento della voce « mutui ipotecari », cifrantesi complessivamente a 10715 milioni di franchi. Rileviamo che il 92 % interessa mutui ipotecari concessi solo sino a concorrenza dei due terzi del valore venale dei pegni.

### Il ruolo della Cassa rurale

(Estratto da un rapporto presidenziale.)

Nessuno potrà mettere in dubbio il fatto che un elemento importante, vorrei quasi dire essenziale della vita rurale sta nel fattore finanziario. Tutti i membri di una comunità, persone fisiche e morali, incontrano questioni di carattere finanziario da risolvere. Se ben compreso questo elemento assume un ruolo di essenziale portata, tanto nella vita privata quanto in quella delle società.

La situazione materiale e morale dei singoli individui è in stretta relazione con il modo con cui il problema vien risolto.

E' dunque evidente che il problema finanziario dev'essere risolto in un'atmosfera conciliante, serena, veramente conforme alle nostre tradizioni paesane, svizzere e cristiane.

Ciò è appunto quanto si avvera presso le nostre casse Raiffeisen; e mi permetto pure di aggiungere che i nostri istituti sono gli unici che assicurano una soluzione del problema in questo senso.

Non esiste alcun dubbio sul fatto che — materialmente parlando — anche il più modesto banchiere sarebbe capace di ricevere capitali ed attuare dei prestiti; ma a costui il fattore principale però manca: lo spirito. Costoro lavorano a scopo materialistico, vale a dire per un vantaggio personale a detrimento della comunità.

La cassa rurale per contro non cerca il vantaggio personale, ma vuole assicurare alla comunità l'indipendenza e l'autonomia finanziaria, seguendo contemporaneamente uno scopo economico ed educativo

### Le Casse rurali ticinesi nel 1949

Con piacere rileviamo che tutti i conti delle casse affiliate furono rimessi tempestivamente all'Unione centrale. Gli ultimi ritardatari inviarono i loro estratti nel corso della prima settimana di marzo.

Questo sentimento del dovere, questa devozione, questa puntualità e disciplina dei nostri dirigenti sono degni della migliore lode e confermano una volta di più la nostra opinione che le regioni campagnuole albergano e tengono nascosti dei veri tesori di intelligenze e di forze che possono e devono essere messe al servizio dell'economia rurale locale e nazionale.

Anche presso i signori cassieri delle affiliate ticinesi la buona volontà non ha fatto difetto. Infatti tutti i rapporti furono rimessi regolarmente all'Unione Centrale per un primo controllo formale; in pochissimi casi venne chiesto il concorso dell'Unione per « dare un colpo di mano » e facilitare il compito a cassieri che si trovavano per la prima volta alle prese con i lavori di chiusura d'esercizio.

I risultati conseguiti permettono di affermare che anche l'attività spiegata dagli organi dirigenti nel corso dell'esercizio 1949 è stata ben soddisfacente.

I singoli reso-conti presentano infatti, in generale, importanti progressi. Presso le casse rurali ticinesi il bilancio presentava a fine dicembre 1949 una somma di Fr. 2,781,924.04, registrando così un aumento nei confronti della gestione precedente di 300 mila franchi.

Fra le passività la voce *cassa a risparmio* rappresenta da sola circa il 60 % del bilancio, mentre le obbligazioni di cassa ammontano a 200 mila franchi ed i versamenti su libretti di deposito sono leggermente inferiori ai centomila. I depositanti in conto corrente a vista vantano un avere di oltre 300 mila franchi.

I mezzi propri, costituiti dalle riserve e dal capitale sociale, ammontano ad oltre 109 mila franchi, costituendo il 4 % ca. della somma di bilancio.

Fra le attività, la parte del leone spetta ai *mutui ipotecari*, figuranti in bilancio con oltre 1,1 milione mentre gli istituti di diritto pubblico (comuni, patriziati, parrocchie e società a responsabilità illimitata) hanno assorbito oltre mezzo milione di capitali.

Circa 200 mila franchi sono stati anticipati agli associati dietro garanzia personale, oppure contro pegno manuale.

Ben 210 mila franchi sono disponibili a vista (cassa e conto corrente presso la cassa centrale), e con ciò è assicurato buon equilibrio nella liquidità.

Il servizio interessi ed ammortamenti si è svolto nella quasi totalità in modo regolare e puntuale. Non si ebbero a sopportare perdite, nè si dovette provvedere a realizzazioni esecutive.

Non solo dal lato prettamente finanziario il giovane movimento raiffeisenista ticinese ha registrato dei progressi; il non meno importante fattore personale ha saputo assicurarsi il concorso di 108 nuovi soci, mentre i depositanti (nelle differenti forme) superano i 1100.

La partecipazione di tutta la popolazione locale all'attività della cassa rurale è un fattore di fondamentale importanza. L'istituzione finanziaria locale di mutuo aiuto e di risparmio è stata creata dalla popolazione stessa, naturalmente nel proprio interesse; essa assicura così appoggio materiale e morale ad ogni cittadino, senza distinzione di ceto o di ideologia politica.

I nostri dirigenti non mancheranno quindi di riserbare anche a questo punto la loro ulteriore attenzione.

#### NOTIZIE DALLE CASSE

Il 12 febbraio u.s. ha avuto luogo a San Carlo (Poschiavo) la quarta assemblea generale ordinaria della locale cassa Raiffeisen.

Alla presenza di oltre 100 soci, i conti annuali vennero approvati dopo esaurienti rapporti presentati dai dirigenti.

L'istituto locale di mutuo aiuto e di risparmio ha saputo assicurarsi il completo appoggio da parte dell'intera popolazione (circa 950 abitanti). Ben 138 associati hanno conferito forza al movimento raiffeisenista comunale, mentre 235 depositanti affidarono i loro capitali in cassa di risparmio per un importo di oltre 176 mila franchi. La voce «obbligazioni di cassa» figura in bilancio con 281.500.— fr.

I mutui ipotecari, cifrantesi a 338 mila franchi hanno assorbito il 66% della somma di bilancio.

La liquidità è assicurata da un deposito vincolato presso la cassa centrale di Fr. 50.000 e da un avere a vista di 90 mila fr.

Il movimento generale fu di 893 mila e la somma di bilancio superò i 512 mila franchi. Il beneficio netto di Fr. 1.093.95 venne devoluto interamente alle riserve.

\* \* \*

Anche la giovane cassa rurale di Prada non ha voluto attendere a lungo, ed il 5 marzo u. s. riuniva i suoi 33 membri per la prima assemblea generale ordinaria.

Il presidente del comitato di direzione non mancò di illustrare, con vibranti parole l'attività svolta dal nuovo ente locale di mutuo aiuto e di risparmio.

Il cassiere presentò il primo conto annuale, e con giustificato orgoglio illustrò le singole voci del bilancio, cifrantesi a oltre 68 mila franchi. Fra le attività, il capitolo «obbligazioni» ha incontrato particolari simpatie fra la popolazione locale, e si è assicurato il 50% dei versamenti, presentando al 31 dicembre 1949 un saldo di 34 mila franchi. La cassa a risparmio

segue «a ruota» con un importo di circa 30 mila franchi.

I servizi del locale istituto di credito vennero con meridiana evidenza immediatamente riconosciuti anche da parte dei debitori. Infatti oltre 47 mila franchi risultano già impiegati sotto forma di prestiti con garanzia ipotecaria, mentre 8 mila franchi rappresentano anticipazioni ai soci, mediante aperture di credito in conto corrente, assistite da adeguate garanzie.

Il movimento generale di Fr. 246.180.50 prova che la cassa rurale di Prada ha saputo assicurarsi, già nel corso dei primi undici mesi di attività, la simpatia e la fiducia della popolazione locale.

#### Domande e risposte

**B. V. Domanda:** è possibile far luogo a prestiti contro pegno su macchinari?

**Risposta:** la cassa rurale non può attuare prestiti contro pegno su macchinari. L'art. 884 del codice civile svizzero prevede pure quanto segue: «Salvo le eccezioni previste dalla legge, una cosa mobile può essere costituita in pegno soltanto col trasferimento del possesso al creditore pignoratizio».

Inoltre l'art. 18 della «Guida» prescrive testualmente:

«I mobili, le macchine, i prodotti ecc. non possono essere accettati come pegni.»

A titolo di orientamento aggiungiamo che il mobilio, macchinari ecc. potrebbero costituire una garanzia complementare all'occasione di concessione di prestiti ipotecari. In tal caso i beni mobili citati dovranno però costituire accessorio dell'immobile gravato.

Per esempio: macchine di lavorazione per una fabbrica, arredamento e stoviglie per un ristorante e via dicendo.

A tal uopo si dovrà redigere un inventa-

rio dei mobili che verrà menzionato nell'atto pubblico.

Ricordiamo però che «i crediti alle imprese industriali sono pure vietati; farà eccezione solo il caso di prestiti assistiti da pegno di carte-valori di primo ordine.

In chiaro dunque? Per una cassa rurale singole macchine non possono rappresentare garanzia accettabile.

\* \* \*

**B. V. Domanda:** E' possibile ottenere la deduzione dal fattore imponibile di debiti in conto corrente?

**Risposta:** La legge tributaria cantonale prescrive all'art. 8, § 1: «Dalla deduzione restano esclusi i debiti rappresentati da cambiali, conti correnti e conti di negozio.

Però i mutui contratti presso istituti di credito nella forma del conto corrente saranno pure dedotti quando la loro natura ed il loro importo sono provati.»

Non conoscendo il vostro caso vi consigliamo quindi di procedere come segue: rilasciate al vostro cliente un estratto del conto corrente (munito della marca di bollo di Fr. 1.—) invitandolo a voler completare la domanda di esonerazione motivando la causa del debito ed allegando l'estratto di conto. L'istanza potrà essere presa in considerazione o meno a seconda delle particolari circostanze.

#### L'angolo della simpatia

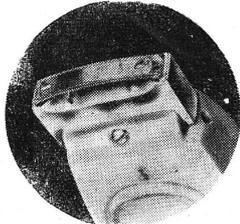
In occasione del suo 60esimo compleanno, l'apprezzatissimo direttore Heuberger, capo del dipartimento di revisione, si ebbe la sorpresa di unanime manifestazione di simpatia da parte del personale della nostra centrale.

Da queste colonne i raiffeisenisti della Svizzera Italiana si associano ai propizianti voti del personale con particolari rinnovati auguri.

**USA-TEST:** Le rasoir électrique suisse BELCUT rase plus vite et plus profond que nos meilleurs modèles à têtes multiples. Le moteur n'a pas son égal en Amérique.

**Offre particulière:**  
50 % inférieur à l'ancien prix de détail.

6 PAYS FABRIQUENT LE BELCUT SOUS LICENCE  
10 JOURS A L'ESSAI  
1 ANNÉE DE GARANTIE  
PAYABLE EN 4 MENSUALITÉS



**BELCUT**

Le soussigné demande pour livraison immédiate pour le voltage de ..... volts 1 BELCUT 50 % inférieur à l'ancien prix de Fr. 87.60. soit Fr. 43.80 avec étui véritable cuir soit Fr 39.— + icha/port, avec étui simili cuir avec une année de garantie et le droit de renvoi en cas de non convenance.  
(\* Souligner ce qui convient.)

**Bon de commande**

Nom et adresse exacte :  
.....  
.....  
.....  
.....

**BELCUT**

Remplir et envoyer à **APPARATEBAU A. G., Goldach (Saint-Gall)**

Il me manque dans ma réserve le

**CARMINATIF „BOVOSAN“**  
bien connu.

Dans toutes les pharmacies et drogueries

Fabricant : Jakob Tobler, St-Gall

# La Suisse raiffeiseniste à fin 1949

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1949

## 891 Caisses Raiffeisen

(Classement par canton)

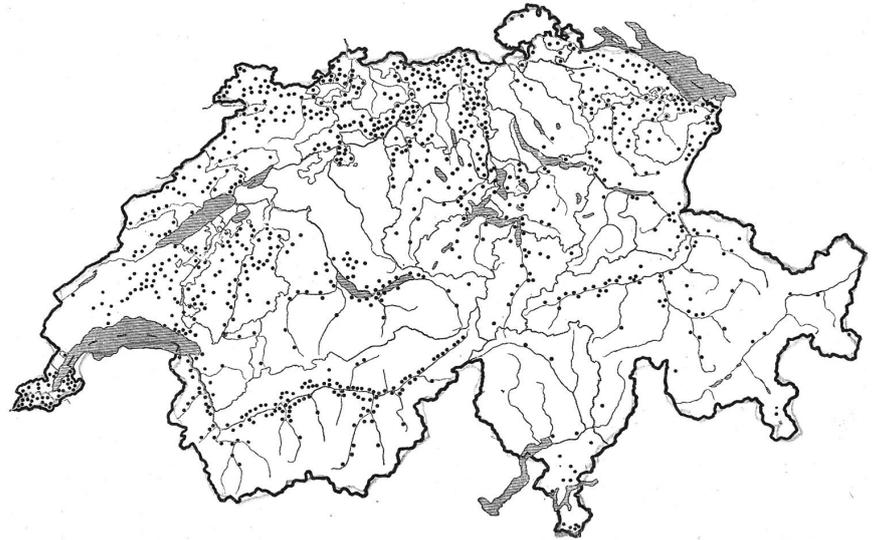
dont

300 en Suisse romande

541 en Suisse alémanique

19 en Suisse italienne

31 en Suisse romanche



## Etat fin 1949

Classement par canton	Nombre de caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne Fr.	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Sommes du bilan Fr.
Appenzell R.-E.	3	431	1,259	2,205,086.46	80,537.15	3,081,119.98
Appenzell R.-I.	2	188	979	1,667,647.18	52,299.67	1,955,689.76
Argovie	91	10,702	50,631	75,001,071.80	4,835,619.06	111,939,496.86
Bâle-Campagne	13	2,418	8,297	10,783,907.16	905,738.97	18,410,114.33
Berne	107	8,880	31,630	43,560,137.99	1,865,350.98	63,852,861.95
Fribourg	63	6,119	28,420	39,575,355.50	2,857,256.22	61,700,475.47
Genève	36	1,806	4,387	6,280,825.24	487,833.33	13,860,113.39
Glaris	1	98	511	947,541.80	29,616.20	1,027,467.75
Grisons	60	4,016	12,033	13,082,278.02	826,327.21	28,463,847.14
Lucerne	36	3,764	21,168	24,338,502.16	1,447,663.51	35,913,673.99
Neuchâtel	28	1,882	6,392	8,236,710.06	284,942.98	12,834,566.36
Nidwald	4	422	3,402	4,116,237.11	207,563.41	4,915,869.02
Obwald	4	397	1,587	2,656,256.57	91,640.63	3,545,521.04
St-Gall	77	13,727	74,229	119,878,785.82	9,452,922.93	204,517,126.95
Schaffhouse	3	356	1,678	2,532,363.80	135,609.80	4,160,213.51
Schwytz	14	2,050	10,891	12,433,886.58	679,346.19	17,597,592.50
Soleure	67	8,409	42,275	67,149,873.37	4,274,174.39	94,184,014.18
Tessin	16	704	998	1,645,395.95	43,855.61	2,781,924.04
Thurgovie	43	5,745	24,701	45,763,015.33	4,313,157.84	101,623,463.81
Uri	17	1,209	4,879	6,133,342.76	234,600.52	7,876,500.36
Valais	121	12,028	27,148	36,672,990.47	2,661,775.97	67,870,927.48
Vaud	67	5,320	16,788	27,923,952.10	2,328,731.64	46,321,501.54
Zoug	9	688	3,164	4,825,833.80	148,536.81	6,472,260.49
Zurich	9	634	2,627	3,367,482.37	284,775.06	7,857,398.08
1949	891	91,993	380,074	565,778,479.40	38,529,876.08	922,763,739.98
1948	880	89,738	362,488	536,808,839.—	35,056,142.—	871,852,698.—
Augm. en 1949	11	2,255	17,586	28,969,640.40	3,473,734.08	50,911,041.98